



AUTOR484

FORMATION AUTORISATION DE CONDUITE R484

PORTIQUES ET PONTS ROULANTS

Arrêté du 02 décembre 1998 – Article R4323-55 du Code du Travail : "La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate. Cette formation doit être complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire..."

Objectifs

Obtenir une attestation de contrôle de connaissances permettant à l'employeur de délivrer une autorisation de conduite de pont roulant

Public Visé

Toute personne apte médicalement, devant conduire un pont roulant à commande au sol, en cabine ou à télécommande et/ou effectuer un élingage

Durée

7.00 Heures en présentiel en présentiel
1 Jour

Pré Requis

Aucun.

Parcours pédagogique

Formation théorique :

Connaissances générales

- Rôles et responsabilités du constructeur / employeur / conducteur / élingueur / chef de manœuvre
- Les acteurs internes et externes en matière de prévention
- Sensibilisation aux accidents du travail et à leur coût
- Les textes relatifs à la conduite des ponts roulants : Arrêté du 02 décembre 1998 / Les responsabilités

Technologie des ponts roulants et portiques

- Les différents organes d'un pont roulant : Description, fonctionnement, utilisation, entretien
- Incidence sur la conduite de la présence ou non de variation de vitesse sur les mouvements
- Les dispositifs de sécurité
- La protection individuelle

Notions élémentaires de physique

- Notion de physique et unités utilisées en levage : Poids, masse, force, moment...
- Evaluation du centre de gravité et du poids de la charge
- Conditions d'équilibre (moments, renversement, basculement...)
- Lecture des plaques de charge

L'exploitation des ponts roulants et portiques

- Les accessoires de l'élingueur, leurs emplois, leurs limites et l'entretien : Elingues, Manilles, Palonnier, Pincettes et accessoires spéciaux...
- L'élingage
 - Charge maximale d'utilisation d'une élingue
 - Choix des élingues appropriées
 - Elingage en fonction de la charge à transporter
- Les gestes de commandement
- Les règles de conduite
 - Avant la manœuvre
 - Au début de la manœuvre de levage
 - Pendant le déplacement de la charge, maîtrise du balancement de la charge
 - A la dépose
 - En fin de poste

Formation pratique :

- Prise de poste et vérification
- Conduite et manœuvres

Version : AUTOR484-20260218

• ASFO Grand Sud

Siret : 834 204 273 00017
N° déclaration activité : 76310897031

• ASFO Grand Sud GP

Siret : 508 047 529 00039
N° déclaration activité : 73810082681

• CEFIRC

Siret : 433 785 946 00032
N° déclaration activité : 72640201664

• ASFO Grand Sud Pays Catalan

Siret : 939 696 886 00018
N° déclaration activité : 76660309966



- Elingage et préparation de la zone de manœuvre
- Réalisation de la manœuvre (mouvements simples et complexes), maîtriser et rattraper un ballant
- Communication et gestes de commandements
- Fin de poste

MOYENS MIS A DISPOSITION PAR L'ENTREPRISE

- Pont roulant, élingues, accessoires servant au levage en bon état et à jour des vérifications périodiques
- Différentes charges à lever et transporter

Objectifs pédagogiques

- Connaître toutes les règles de conduite des ponts en sécurité conformément au code du travail
- Effectuer différents élingages dans les règles de l'art
- Assurer en sécurité la prise d'une charge au sol, son déplacement et sa dépose
- Connaître les gestes de commandement

Méthodes et moyens pédagogiques

- Supports audio visuels (POWER POINT, films) et support de cours remis à chaque participant
- Alternance entre théorie et pratique
- Conduite de ponts roulants
- Mise à disposition du ou des ponts roulants et de la plateforme pédagogique définie ensemble en fonction des modalités d'utilisation en interne de vos engins

Qualification Intervenant(e)(s)

Formateur spécialisé dans le domaine

Méthodes et modalités d'évaluation

La validation des acquis se fait par un test théorique et un test pratique.

Le stagiaire doit valider les deux tests pour obtenir son autorisation de conduite.

Une attestation de formation sera délivrée à chaque participant ayant suivi la totalité de la formation, en vue de la délivrance par l'employeur d'une autorisation de conduite.

Modalités d'Accessibilité

Accès PMR